

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

### Décision du 21 mars 2012 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : DEVA1208786S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,  
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;  
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 II ;  
Vu l'arrêté du 22 avril 2011 portant nomination de M. Philippe Guivarc'h en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;  
Vu la décision du 1<sup>er</sup> août 2011 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, à :

M. Daniel Bététa, administrateur civil hors classe, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

M. Sami Hadji, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

M. Marc Hego, assistant d'administration de classe exceptionnelle de l'aviation civile, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

M. Patrick Boucheron, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Languedoc-Roussillon, dans la limite du ressort géographique de la délégation Languedoc-Roussillon, pour les dépenses traitées en régie ;

M. Claude Sabonadière, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur, dans la limite du ressort géographique de la délégation Côte d'Azur, pour les dépenses traitées en régie ;

Mme Marie-Josée Lepine, assistante d'administration de classe exceptionnelle de l'aviation civile, responsable de l'entité administrative de la délégation Côte d'Azur, dans la limite du ressort géographique de la délégation Côte d'Azur, pour les dépenses traitées en régie ;

Mme Marie-Joseph Brescia, attachée principale d'administration de l'aviation civile, délégation Corse, dans la limite du ressort géographique de la délégation Corse, pour les dépenses traitées en régie ;

Mme Françoise Guette, assistante d'administration de classe exceptionnelle, responsable de l'entité administrative de la délégation Corse, dans la limite du ressort géographique de la délégation Corse, pour les dépenses traitées en régie.

#### Article 2

La décision du 6 juillet 2011 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 21 mars 2012.

*Le directeur de la sécurité  
de l'aviation civile Sud-Est,*  
P. GUIVARC'H